



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conseil Municipal du 23 mars 2021

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL :	3
2. SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2020	4
3. EXECUTION 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Synthèse de la section de fonctionnement	4
3.2 Dépenses réelles de fonctionnement	5
3.3 Recettes réelles de fonctionnement	6
4. EXECUTION 2020 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
4.1 Synthèse de la section d'investissement	8
4.2 Les dépenses réelles d'investissement	8
4.3 Les recettes réelles d'investissement	9
5. INDICATEURS FINANCIERS	10

PREALABLE

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2020 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2020

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2020	Dépenses	7 907 105,53	1 631 966,99
	Recettes	8 335 258,96	1 664 110,37
	Résultats de l'exercice	428 153,43	32 143,38
Résultats cumulés des exercices précédents		378 739,28	136 707,63
Résultats de clôture de l'exercice 2020		806 892,71	168 851,01
Restes à réaliser en dépenses		0,00	387 146,80
Restes à réaliser en recettes		0,00	73 890,00
Solde des restes à réaliser (RAR) 2020		0,00	-313 256,80
Résultats de clôture avec intégration des RAR		806 892,71	-144 405,79

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 s'élèvent à 806 892,71€ en fonctionnement.

En investissement, les résultats de clôture s'élèvent à 168 851,01€. En prenant en compte les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année (dépenses engagées non payées), les résultats sont de -144 405,79€.

Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement.

3. EXECUTION 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

Les résultats 2020 de la section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) se présentent comme suit :

RESULTATS 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	7 509 558,78
Dépenses d'ordre	397 546,75
Total des dépenses	7 907 105,53
Recettes réelles	8 328 831,56
Recettes d'ordre	6 427,40
Total des recettes	8 335 258,96
Résultats de l'exercice	428 153,43

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

=> Les dépenses de fonctionnement correspondent à des recettes d'investissement. Inversement, les recettes de fonctionnement correspondent à des dépenses d'investissement.

Préalable : Impacts de la crise sanitaire sur l'exécution budgétaire 2020.

- En raison de la crise sanitaire, l'exécution budgétaire 2020 a été marquée par une baisse de dépenses et une baisse de recettes liée à la réduction de l'activité de certains services (culture, enfance/jeunesse, sports).
- Le budget a dû être adapté de manière importante en cours d'année et deux décisions modificatives intégrant des estimations des effets de la crise ont été votées. Les taux de réalisation des dépenses et des recettes sont parfois moins élevés que les années précédentes.
- Par ailleurs, des dépenses nouvelles directement liées à la crise ont dû être réalisées : achats de masques, visières, gants, tissus, élastiques, gels hydro-alcoolique... A noter que l'Etat a pris en charge une partie de l'achat de masques (50% par unité avec un prix plafond du masque fixé à 2€ TTC/unité).

3.2 Dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **7 509 558,78€** en 2020. Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 95,7% au total. Après neutralisation du chapitre 022 – Dépenses imprévues, qui ne fait jamais l'objet de paiement, le taux de réalisation s'élève à 96,5%.

	BP 2020	Prévu 2020 (BP + DM)	CA 2020	Taux de réalisation 2020 (En %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 105 465,28	7 850 123,28	7 509 558,78	95,7%
011 - Charges à caractère général	2 301 726,00	2 193 682,00	2 107 371,15	96,1%
012 - Charges de personnel	4 400 000,00	4 287 750,00	4 181 294,02	97,5%
014 - Atténuations de produits	63 000,00	63 000,00	58 302,00	92,5%
022 - Dépenses imprévues	116 109,28	70 061,28	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	941 130,00	941 130,00	897 696,00	95,4%
66 - Charges financières	270 000,00	276 000,00	254 560,26	92,2%
67 - Charges exceptionnelles	13 500,00	18 500,00	10 335,35	55,9%

- **Chapitre 011- Charges à caractère général** (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : **2 107 371,15€** : taux de réalisation de 96,1% par rapport au prévu principalement en raison de la crise sanitaire qui a impacté les services : transports scolaires, achats de repas cantines, consommation d'énergie et d'eau, formations des agents, etc.
- **Chapitre 012 – Dépenses de personnel : 4 181 294,02€** : taux de réalisation de 97,5% par rapport au prévu :
 - Reports des embauches prévues : chef de Police Municipale, gestionnaire RH, chargé de mission Rifseep.
 - Annulation embauche de saisonniers (crise sanitaire).
 - Diminution des heures supplémentaires (crise sanitaire).
- **Chapitre 014 – Atténuations de produits (FPIC) : 58 302€** : taux de réalisation de 92,5% par rapport au prévu : Contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en baisse.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** (subventions et participations versées, indemnités des élus) :
897 696€ : taux de réalisation de 95,4% : participation au SICCE en baisse par rapport à 2019 et enveloppe dédiée à d'éventuelles demandes de subventions exceptionnelles non utilisée.
- **Chapitre 66 – Charges financières** (intérêts financiers des emprunts) : **254 560,26€** : taux de réalisation de 92,2% : Prévisions supérieures aux montants finalement dépensés (notamment concernant les intérêts courus non échus).
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : **10 335,35€** : taux de réalisation de 55,9 %.
On retrouve ici les régularisations de la facturation des années antérieures et les remboursements de spectacles annulés.

3.3 Recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **8 328 831,56€** en 2020, soit un taux de réalisation des recettes de 100,2%.

	BP 2020	Prévu 2020 (BP + DM)	CA 2020	Taux de réalisation 2020 (En %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 567 735,00	8 312 393,00	8 328 831,56	100,2%
013 - Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	3 388,06	67,8%
70 - Produits des services	793 210,00	628 310,00	590 658,81	94,0%
73 - Impôts et taxes	6 059 895,00	6 027 906,00	6 094 442,60	101,1%
74 - Dotations et participations	1 361 330,00	1 309 415,00	1 303 997,81	99,6%
75 - Autres produits de gestion courante	221 000,00	214 462,00	205 807,80	96,0%
76 - Produits financiers	26 000,00	26 000,00	25 187,90	96,9%
77 - Produits exceptionnels	101 300,00	101 300,00	105 348,58	104,0%

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges** (Remboursements CPAM en cas d'absence des agents) : **3 388,06€**
- **Chapitre 70 – Produit des services** (Repas cantines scolaires, remboursement repas CCAS/Foyer, recettes des spectacles, locations de salles, remboursement mise à disposition de personnel) :
590 658,81€ : réalisé inférieur aux prévisions en lien avec la baisse des recettes des services suite à la crise sanitaire : cantines scolaires, culture.
- **Chapitre 74 – Dotations et participations** (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 303 997,81€**
 - DGF : 765K€ en 2020, en baisse de 10K€ par rapport au prévu et au réalisé 2019.
 - FDPTP : 241K€ en 2020, en baisse de 16K€ par rapport au prévu et au réalisé 2019.
- **Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante** (loyers perçus) : **205 807,80€**.
Taux de réalisation de 96% par rapport au prévu en raison de logements vacants et aussi du Kiosque de la place du Château inexploité une partie de l'année.
- **Chapitre 76 – Produits financiers** : **25 187,90€**.
Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondants à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 105 348,58€.**

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance du personnel (en cas d'absence) et des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville.

Focus sur la Fiscalité 2020 : Chapitre 73 – impôts et taxes : 6 094 442,60€

- Fiscalité Directe : Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti : 3 415 155,61€

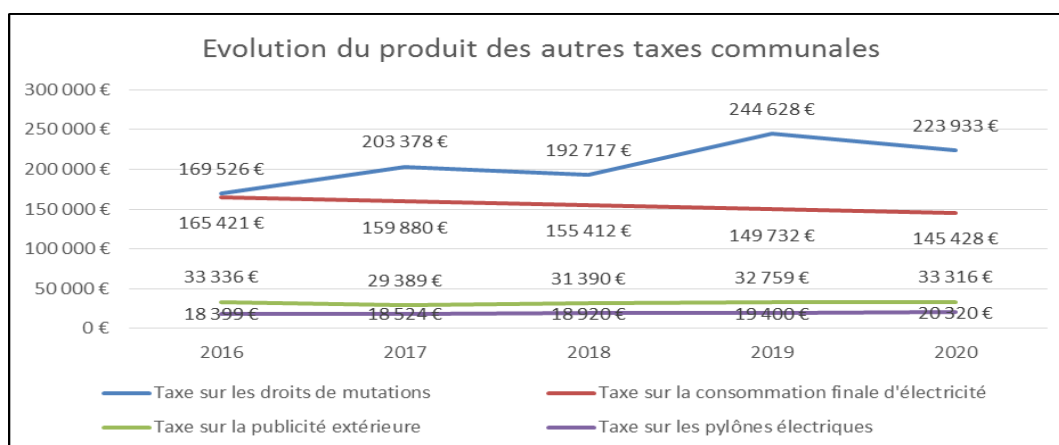
		CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-2020 (en %)
TH	Bases	8 105 258	8 174 142	0,85%
	Taux	10,78%	10,78%	0,00%
	Produit	873 747	881 173	0,85%
TFB	Bases	7 870 115	8 022 014	1,93%
	Taux	31,48%	31,48%	0,00%
	Produit (après lissage*)	2 473 959	2 522 636	1,97%
TFNB	Bases	15 331	14 431	-5,87%
	Taux	78,63%	78,63%	0,00%
	Produit	12 055	11 347	-5,87%
TOTAL RECETTES DE LA FISCALITE DIRECTE		3 359 761	3 415 156	1,65%

*Lissage lié à la réforme des valeurs locatives professionnelles

- ⇒ Les recettes de fiscalité directe augmente de 1,65% par rapport à 2019, soit près de 55K€.
 ⇒ L'évolution des recettes de fiscalité directe est due principalement à l'évolution des bases de TFB (+1,97% entre 2019 et 2020)

- Versements de la Métropole : Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire : 2 141 577€.

- Autres taxes et compensation fiscale : 537 709,99€.



- Taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux : Cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose,

etc). En 2020, les recettes de cette taxe sont légèrement en baisse par rapport à 2019 mais restent élevées.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité est due par les fournisseurs d'électricité. Ces recettes sont en diminution sur la période.
- Les recettes des autres taxes restent stables.

4. EXECUTION 2020 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Synthèse de la section d'investissement :

Les résultats 2020 de la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) se présentent comme suit :

RESULTATS 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	1 575 743,78
Dépenses d'ordre	56 223,21
Total des dépenses	1 631 966,99
Recettes réelles	1 216 767,81
Recettes d'ordre	447 342,56
Total des recettes	1 664 110,37
Résultats de l'exercice	32 143,38

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements passés de la collectivité.

=> Les dépenses de fonctionnement correspondent à des recettes d'investissement. Inversement, les recettes de fonctionnement correspondent à des dépenses d'investissement.

4.2 Les dépenses réelles d'investissement :

- **Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21) :** études, travaux, achats de biens et de matériels, fonds de concours versés :

	BP 2020	Prévu 2020 (BP + DM + RAR 2019)	Réalisé 2020	Taux de réalisation 2020 (En %)	Restes à réaliser 2020	Taux de réalisation 2020 avec RAR 2020 (En %)
Dépenses d'équipement	1 099 913,00	1 428 043,69	750 824,65	52,6%	387 146,80	79,7%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 750 824,65 € sur l'exercice.

Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées non payées s'élèvent à 387 146,80€.

En prenant en compte ces restes à réaliser, le taux de réalisation des dépenses d'équipement atteint 79,7%.

Les principales dépenses 2020 concernent :

- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château (tranche optionnelle n°1)
- Etude pour l'accessibilité PMR de l'école du Château.
- Divers travaux dans les bâtiments scolaires : sols, chauffage.
- Etude diagnostic pour la restauration de l'église prieurale.
- Restauration du buffet de l'orgue de l'église Notre-Dame.
- Travaux équipements sportifs : club house Rugby (VMC), remplace armoire électrique et appareillage du stade municipal.
- Remplacement de luminaire et éradication des lampes à vapeur de mercure.
- Renouvellement de la flotte automobile : deux véhicules.
- Fonds de concours versés à la Métropole pour travaux voirie.
- Attribution de compensation versées à la Métropole (voirie, ouvrages d'art...)
- Etude pour la mise en œuvre de la vidéo-protection.

▪ **Remboursement de la dette (chapitre 16) : 824 919,19€**

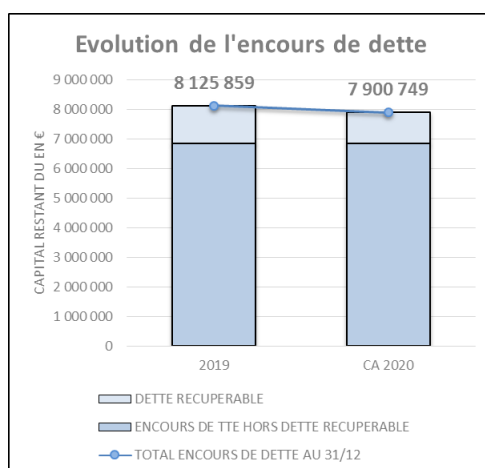
Remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) sur 2020 : 824 919,19€.

Par ailleurs, la collectivité a souscrit un nouvel emprunt de 600 000€ pour financer ses investissements.

La commune se désendette sur l'année à hauteur de 225K€.

VARIATION DE LA DETTE EN 2020	
En €	Réalisé 2020
EMPRUNTS NOUVEAUX	600 000,00
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	824 919,19
VARIATION DE DETTE	-224 919,00

L'encours de dette s'élève à 7,900M€ fin 2020.



4.3 Les recettes réelles d'investissement :

- Dotations fonds divers et réserve (chapitre 10) : 306 489,81€
 - FCTVA : 162 993,75€
 - Taxe d'aménagement reversée par la Métropole : 64 081€

- Excédents de fonctionnement 2019 affectés aux investissements : 79 415,06€
- Subventions d'investissement perçues (chapitre 13) : 84 190€
 - Département de l'Isère (travaux isolation thermique école du château, travaux PMR divers bâtiments).
- Emprunt nouveau (chapitre 16) : 600 000€
- Dette récupérable remboursée par la Métro (chapitre 27) : 222 340€

A noter que des restes à réaliser 2020 sont en cours s'agissant des recettes : il s'agit de recettes attendues engagées pas encore encaissées. Elles s'élèvent à 73 890€ (DETR, Département, Région, Fondation du patrimoine).

5. INDICATEURS FINANCIERS :

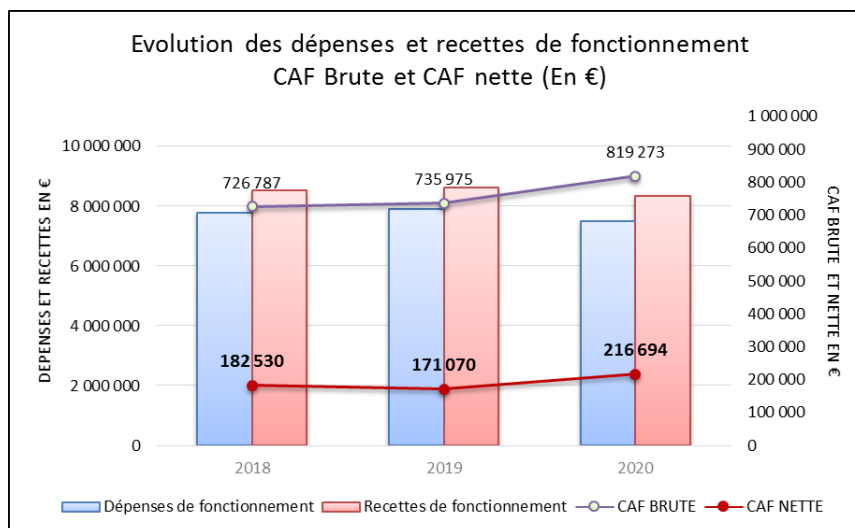
5.1. La capacité d'autofinancement :

Capacité d'autofinancement (CAF) : définition :

La CAF correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement minoré du remboursement des emprunts.

Elle permet :

- De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.

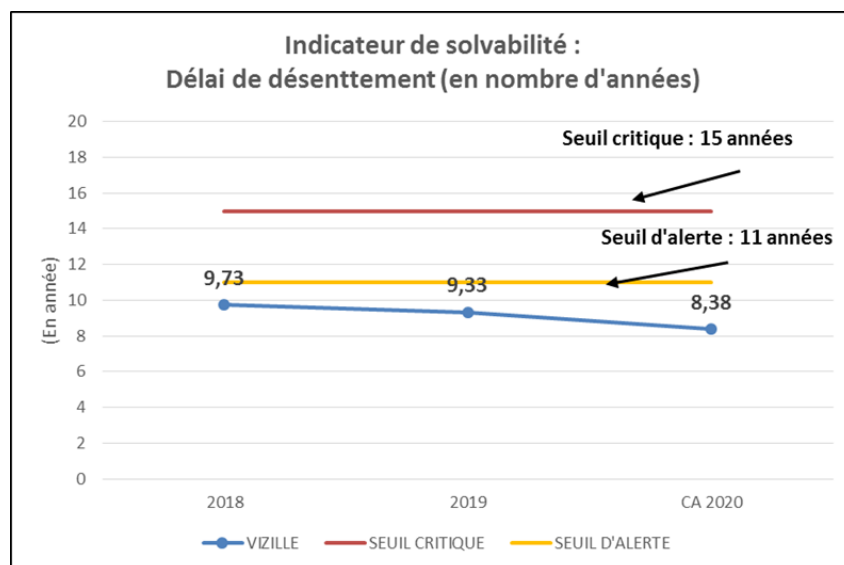


La capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital des emprunts de la commune s'établit à 216 694€ en 2020, soit 29€/habitant.

Elle demeure nettement inférieure aux strates de référence départementale et régionale, établies respectivement à 142€/habitant et à 129€/habitant (données 2019).

5.2. Capacité de désendettement :

- Le ratio de capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en affectant la totalité de sa capacité d'autofinancement (CAF) à ce remboursement.
- Dans son rapport de 2018 pour Vizille, la CRC préconise « une capacité de désendettement n'excédant pas 9 années ».



- La capacité de désendettement de la commune est de 8,38 années fin 2020 (hors dette récupérable.) et se trouve en dessous du seuil d'alerte de 11 années.
- *Il est important de souligner que ce ratio doit être observé en tendance.*